



## DEMANDE DE DISPENSE ANNUELLE

(sur le portail de l'Ordre, onglet INFO DPP)

Nom :

Prénom :

N° de permis :

Date :

Adresse complète :

Courriel :

Téléphone :

### Section III du Guide d'application du Règlement sur la formation continue

Article 5 : *Est dispensé, **en tout ou en partie**, pour la période de référence de trois ans, de l'obligation de participer au programme de développement professionnel permanent, le membre qui démontre qu'il est dans l'impossibilité de le suivre\*.*

Article 6 : *Le membre peut obtenir une telle dispense s'il en fait la demande écrite, par courriel ou par courrier postal, au comité de développement professionnel de l'Ordre en remplissant le formulaire à cet effet et s'il **fournit le motif justifiant sa dispense** et **en joignant**, s'il y a lieu, **un billet médical ou toute autre preuve attestant qu'il se trouve dans cette impossibilité.***

### Demande de dispense

Pour la période du :

JJ/MM/AAAA

au :

JJ/MM/AAAA

### Motif de la demande

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Congé de maternité / paternité / parental / adoption  | <input type="checkbox"/> Congé de maladie  |  |
| <input type="checkbox"/> Congé pour étude  | <input type="checkbox"/> Congé sans solde  | <input type="checkbox"/> Congé différé |
| <input type="checkbox"/> Année sabbatique  | <input type="checkbox"/> Stage d'adaptation (ARM) (arrangement de reconnaissance mutuelle) |  |
| <input type="checkbox"/> Stage de perfectionnement imposé en fonction du règlement « T-5, r.9 » (radié depuis 5 ans et plus) |  |  |
| <input type="checkbox"/> Autre, précisez :   |  |  |

### Informations complémentaires

#### Décision

► La décision du comité vous sera transmise dans les meilleurs délais, principalement par courriel. S'il vous plaît, veuillez inscrire votre adresse de courriel, ci-haut, dans l'espace réservé à cet effet.

\* Ne constitue pas un cas d'impossibilité le fait qu'un membre ait fait l'objet d'une radiation, d'une suspension ou d'une limitation du droit d'exercer des activités professionnelles par le Comité de discipline, le Tribunal des professions ou le Conseil d'administration.

**Veuillez faire parvenir ce formulaire, dûment rempli,  
par courriel, par courrier postal ou par télécopie (514) 355-2396  
au comité de développement professionnel de l'Ordre (DP)**

**Courriel : dae@otimroepmq.ca**

6455 rue Jean-Talon Est, bureau 401, Saint-Léonard (Québec) H1S 3E8